

●●● Vous qui habitez un

immeuble collectif,



faites les bons gestes pour l'intérêt de tous !

➤ Chaque type de déchet doit bien être **séparé** et **jeté** dans **la bonne poubelle** !

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

➤ A déposer en vrac dans le conteneur



➔ Tous les emballages plastiques



➔ Tous les emballages métalliques



➔ Tous les emballages cartonnés



➔ Tous les papiers

Pensez à bien :

- **Vider les emballages** des restes alimentaires (puis jeter ces restes dans les déchets humides)
- **Séparer les emballages** les uns des autres (ne pas les imbriquer)
- **Ne pas laver les emballages** (cela gaspille de l'eau)

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

➤ Sac gris à déposer dans votre conteneur

➔ Les déchets d'hygiène



➔ Les déchets d'entretiens ménagers



➔ Les petits objets



➔ Les restes alimentaires



LE VERRE

➤ Colonne à verre aérienne ou enterrée

➔ Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



LES AUTRES DÉCHETS

➔ À apporter en déchèterie et/ou en filières adaptées.



ENCOMBRANTS



AMEUBLEMENT



BOIS



DÉBLAIS GRAVATS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



PILES



PNEUMATIQUE



NOUVEAU
TEXTILES CHAUSSURES



NOUVEAU
RÉUTILISATION RÉEMPLOI



Le non respect des consignes de tri peut conduire à une amende. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre gardien ou de votre bailleur.

www.sytom36.fr

